

M. Peters: L'honorable député me remercie du compliment. Je devrais ajouter qu'il s'agissait bien d'un compliment. Je crois que ces deux discours ont éclairé les membres de la Chambre et fait de la lumière sur une situation confuse.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, la réputation que s'est acquise le Parlement au cours de la présente session et l'attitude du gouvernement à l'endroit des travaux de la Chambre en particulier, de même que le peu de respect qu'a en général le peuple canadien à l'égard de ce Parlement, ont été mis en évidence lors de la présentation de ce régime de pensions du Canada. C'est là une situation regrettable. Il est honteux que l'on ait proposé de limiter le débat à la deuxième lecture. A vrai dire celle-ci représente le stade au cours duquel le bill est accepté en principe. A cause de cette limite, nous serons privés de nombreux exposés.

Je suis déçu aussi parce que le régime de pensions du Canada est loin d'être convenable pour le Canada. Si nous avions adopté depuis longtemps un semblable régime, alors que la loi sur l'assurance-chômage avait été promulguée, nous aurions à cette époque consulté les provinces, tenu des conférences fédérales-provinciales et en serions arrivés à une espèce de compromis avec tous les gouvernements, y compris le gouvernement de cette province qui consentait le moins à accepter l'assurance-chômage. Nous aurions alors trouvé une solution au problème du chômage beaucoup plus avantageuse pour le travailleur canadien qu'il n'aurait été possible d'en prévoir par tout autre moyen. Aujourd'hui, le gouvernement libéral présente une mesure législative résultant de conférences fédérales-provinciales et demande au Parlement d'entériner les décisions des délégués aux conférences.

Je donne tout le crédit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{11e} LaMarsh) pour son nouveau plan. Que nous soyons ou non d'accord avec tous les articles, le régime a été offert à toutes les provinces. D'ailleurs le régime qui est actuellement devant nous ne satisfait pas tout le monde, mais c'est un plan élaboré lors de conférences fédérales-provinciales et tenant compte des désirs d'une province qui a décliné toute participation. J'ai entendu plusieurs députés représentant cette province tenter d'apporter leur contribution à ce débat, tout comme s'ils devaient participer à ce régime.

L'hon. Mlle LaMarsh: Ils y participeront.

M. Peters: Le ministre dit qu'ils y participeront. Ce ne sera que parce que le gouvernement fédéral a consenti à ce que les

provinces établissent des régimes généraux semblables, mais je dis qu'une province a déjà mis en vigueur le régime que le gouvernement fédéral va adopter.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, si on me le permet, je rappellerai à l'honorable député que tous les membres de la Chambre des communes deviendront cotisants à l'égard des indemnités qu'ils gagnent ici.

M. Peters: Les députés du Québec pourront peut-être le faire et cela entraînera d'autres discussions en vue de déterminer qui paiera des cotisations et à qui.

Monsieur l'Orateur, j'estime que le gouvernement du Canada aurait dû être prêt à proposer un régime administré de la même façon que la loi sur l'assurance-chômage, même si la préparation d'un tel régime requiert plus de temps et d'efforts. Le gouvernement devrait adopter une loi, même s'il faut pour cela modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui combinerait la sécurité de la vieillesse et les pensions de vieillesse. Un régime de ce genre prévoirait des pensions de base et toutes les provinces devraient y participer, sous peine de ne pas recevoir de sécurité de la vieillesse ni de pensions de vieillesse.

Je vois le ministre du Revenu national (M. Benson) secouer la tête. Il n'approuve probablement pas ma proposition, parce que pareil projet entraînerait des négociations avec les provinces et que celles-ci doivent l'accepter ou le rejeter. Mais je crois que c'est ce qui se produira en fin de compte.

Bien des gens, dans notre pays, commencent à se fatiguer d'un Parlement qui se borne à entériner les accords négociés dans les conférences fédérales-provinciales. Il semble que le gouvernement fédéral soit incapable de faire preuve de fermeté et de déclarer: «Voilà la mesure que nous allons présenter, et Québec est libre de l'accepter ou de la rejeter.» Mais le gouvernement actuel a peur de dire que toutes les provinces doivent accepter ses propositions et y participer, peu importe le cours qu'elles jugeront bon de suivre, et que, si une province ne veut pas y être partie, elle en a la prérogative mais ne recevra rien. Quelqu'un dira sûrement que pareille proposition entraînerait la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le projet de loi dont nous sommes saisis entraîne deux amendements de cet Acte, avant de prévoir certaines prestations supplémentaires.

Ce régime de sécurité sociale contient certains bénéfices, certains avantages et désavantages. Je pense que son avantage principal réside dans sa transférabilité. C'est un